



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9408^e séance

Mercredi 30 août 2023, à 15 heures

New York

Provisoire

Président : M. Wood (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. França Danese
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Montalvo Sosa
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Boateng
Japon	M. Ishikane
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Mali

Lettre datée du 3 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali (S/2023/578)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Étant donné que nous espérons pouvoir progresser en ce qui concerne la question que nous allons examiner aujourd'hui, Monsieur le Président, nous voudrions vous demander de suspendre cette séance pour que nous puissions tenir des consultations et revenir après celles-ci.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous prenons note de la position de la Russie. Compte tenu des opinions des membres du Conseil et du fait que le texte est substantiellement le même que celui qui a passé la procédure d'approbation tacite la semaine dernière, nous allons procéder au vote comme prévu.

Le représentant de la Chine a demandé la parole.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Nous constatons qu'au stade actuel, un certain nombre d'États Membres déploient toujours des efforts diplomatiques et nous aimerions donner une chance à ces efforts. L'objectif du Conseil de sécurité est de résoudre les problèmes ; et l'objectif de l'adoption de projets de résolution est de résoudre les problèmes. Nous ne devrions pas imposer une procédure de vote à ce stade, car cela ne contribuera en rien à résoudre le problème. Nous espérons qu'il sera possible de respecter le fait que certains États Membres déploient toujours des efforts diplomatiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je prends également note de la position de la Chine. Compte tenu de ce que je viens de dire sur les vues exprimées par les membres du Conseil et sur le fait que le texte est sur le fond identique à celui qui a passé la procédure d'approbation tacite la semaine dernière, nous allons procéder au vote comme prévu.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Ai-je bien compris, Monsieur le Président, que vous rejetez la demande formulée par les États Membres de mener des consultations ?

Le Président (*parle en anglais*) : Nous ne refusons pas la demande des membres. Nous avons discuté avec eux et ils sont prêts à procéder au vote.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais vous poser une question, Monsieur le Président : qui considérez-vous comme membres du Conseil et qui considérez-vous comme ne l'étant pas ? Deux membres du Conseil ont demandé la tenue de consultations. Vous faites référence aux membres du Conseil, mais il ne s'agit pas d'une décision unanime. Certains membres voudraient que des consultations aient lieu maintenant. Rejetez-vous leur demande ?

Le Président (*parle en anglais*) : Nous ne nous opposons absolument pas aux consultations, mais celles-ci se tiendront après le vote.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous ne demandons pas que des consultations soient tenues après le vote. Nous demandons que des consultations soient menées avant le vote afin d'essayer d'obtenir un vote unanime au Conseil. C'est notre premier point.

Deuxièmement, et il s'agit peut-être d'une question rhétorique, pourquoi, Monsieur le Président, prenez-vous, au cours de la présidence américaine du Conseil, des décisions qui reposent sur l'opinion de certains membres du Conseil, en particulier l'un des rédacteurs, et sur la correspondance entre les coordonnateurs politiques ? Je voudrais tout d'abord rappeler qu'il n'y a pas qu'un seul rédacteur. J'aimerais connaître l'avis de l'autre rédacteur sur cette question. En outre, d'autres membres ont demandé de reporter le vote sur ce projet de résolution. Il n'a pas non plus été tenu compte de leur demande. Comment devons-nous interpréter cette attitude ?

Le Président (*parle en anglais*) : Comme je l'ai dit, nous sommes prêts à tenir des consultations. Cependant, comme les prérogatives de la présidence du Conseil m'y autorisent et après avoir écouté les différentes vues qui ont été exposées à ma délégation – en plus des observations que je viens de formuler, à deux reprises –, je prends la décision, en ma qualité de Président, de procéder au vote. Nous serons ravis de mener des consultations après le vote, mais nous allons maintenant procéder au vote.

Le représentant du Mozambique a demandé la parole.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous tenons à saluer le dynamisme avec lequel, Monsieur le Président, vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité.

Nous tenons d'ailleurs à saluer tout le travail que vous avez effectué tout au long de ce mois d'août.

Je m'exprime au nom des trois membres africains du Conseil.

Nous n'avons pas pour habitude d'intervenir sur les questions de procédure. Cependant, la position des trois membres africains du Conseil a toujours été que, lorsque les membres du Conseil sollicitent un délai supplémentaire pour mener des consultations, il convient, dans la mesure du possible, d'accéder à leur demande. En l'espace, les trois membres africains du Conseil conseillent vivement à la présidence d'accorder un peu plus de temps pour la tenue des consultations demandées. Nous sommes prêts à prendre position. Les trois membres africains du Conseil partagent la même position. Nous sommes prêts à accepter que plus de temps soit consacré à des échanges de vues sur la question.

Le Président (*parle en anglais*) : Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'ai pas encore demandé la parole. Je voulais en fait entendre votre réponse, Monsieur le Président, à la proposition faite par le représentant du Mozambique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je le répète, en ma qualité de Président, étant donné les discussions que j'ai eues avec un certain nombre de délégations et les observations que j'ai formulées précédemment sur les raisons pour lesquelles nous voulions procéder au vote, j'ai toujours l'intention de procéder au vote.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis maintenant prêt à prendre la parole.

Au nom de ma délégation, je demande un vote de procédure sur la tenue de consultations. Je demande que cette question soit mise aux voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent suspendre la séance pendant quelques minutes afin que nous puissions procéder aux préparatifs nécessaires.

La séance, suspendue à 15 h 15, est reprise à 16 heures.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant les membres du Conseil qui le souhaitent à se retirer dans la salle des consultations pour procéder à des consultations.

La séance, suspendue à 16 h 5, est reprise à 16 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Lettre datée du 3 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali (S/2023/578)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2023/638 et S/2023/639, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution distinct.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/578, qui contient le texte d'une lettre datée du 3 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali.

Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais en premier lieu remercier tous les membres du Conseil de leur souplesse et de leur participation tout au long des négociations sur le projet de résolution S/2023/638 relatif au renouvellement du régime de sanctions du Conseil de sécurité concernant le Mali. Nous remercions également la France de son partenariat avec nous en tant que corédacteurs et des efforts considérables que le pays et son équipe ont consentis pour tenter de parvenir à un texte de compromis.

Au cours des dernières semaines, nous avons dialogué à plusieurs reprises avec le Mali, l'ensemble de la région et les membres du Conseil, et en déposant le projet de résolution, nous avons gardé à l'esprit un aspect qui fait l'objet d'un consensus au sein du Conseil. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est indispensable à l'instauration d'une paix durable au Mali.

Le Conseil de sécurité a créé le régime de sanctions en 2017 (résolution 2374 (2017)) pour aider à relever les défis liés à la mise en œuvre de l'accord de paix. En effet,

les signataires de l'accord de paix ont invité le Conseil de sécurité à y apporter son plein appui, à suivre de près sa mise en œuvre et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sanctionner ceux qui l'entravent.

Comme le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali en a informé le Conseil il y a tout juste deux jours (voir S/PV.9407), l'application de l'accord de paix se heurte à des difficultés, et l'ONU reste convaincue que sa mise en œuvre est essentielle. En outre, nous sommes conscients que la réduction des effectifs et le retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) sont toujours en cours. La première phase du retrait de la MINUSMA a été menée à bien. Toutefois, nous devons garder à l'esprit que la deuxième phase est toujours en cours et qu'il sera important de maintenir un environnement aussi stable que possible pour un retrait sûr et ordonné.

En déposant le projet de résolution, nous avons accordé une attention particulière aux vues du Gouvernement de transition malien, en particulier à la demande de levée du régime de sanctions, qui figure dans la lettre du Ministre malien des affaires étrangères du 15 août 2023 (S/2023/605, annexe). Nous avons également dialogué avec le Mali à tous les niveaux pour connaître ses préoccupations. Nous pensons que ce projet de résolution prend acte de la demande du Mali et souligne que le Conseil est prêt à reconsidérer à tout moment le maintien des mesures de sanctions énoncées dans la résolution 2374 (2017).

Le projet de résolution d'aujourd'hui arrive à un moment critique pour soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, et la paix et la stabilité du Mali et de la région dans son ensemble.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La séance d'aujourd'hui a été précédée d'un long processus sur un projet de résolution relatif au renouvellement du régime de sanctions concernant le Mali qui serait acceptable pour les membres du Conseil de sécurité et les acteurs régionaux, et prendrait en compte la position du Mali. Cependant, force est de constater que le projet de résolution S/2023/638 ne répond pas à ces objectifs. Nous sommes convaincus que l'adoption par le Conseil du texte dans sa forme actuelle, sachant que Bamako a présenté une demande officielle de levée du régime de sanctions (S/2023/605, annexe), aurait un effet contre-productif tant sur le régime de sanctions que sur le processus de paix malien. Une telle mesure ne ferait qu'opposer encore davantage les parties.

Tout le monde se souvient que lorsque le Conseil de sécurité a mis en place ce régime des sanctions concernant le Mali, cela a été fait en réponse à une demande officielle des autorités maliennes, et que ces sanctions avaient pour principal objectif de faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il est évident que les tentatives visant à imposer au Mali la tutelle du Conseil de sécurité sans son assentiment n'ont aucune chance d'aboutir.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises pendant le processus de négociation. Nous avons également souligné qu'user de l'autorité du Conseil de sécurité pour imposer des approches que les Maliens jugent inacceptables risque de compromettre la coopération entre Bamako et l'ONU à l'avenir, ce qui revêt une importance particulière dans le contexte du retrait en cours de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Nous devons faire en sorte que cela n'arrive pas.

Pour ce motifs, la Fédération de Russie ne peut pas soutenir le projet de résolution déposé par les corédacteurs. Nous exhortons nos collègues du Conseil à faire preuve de sagesse stratégique et de pragmatisme en votant pour notre projet de résolution concurrent. Fait important, ce texte prend en considération la position des membres africains du Conseil selon laquelle le régime de sanctions doit être maintenu pendant quelque temps afin que nous puissions l'utiliser pour faciliter la mise en œuvre de l'accord de paix. Toutefois, il est fondamental que les sanctions du Conseil ne servent qu'à régler ce problème et ne soient pas transformées en un instrument d'influence externe sur les processus politiques internes au Mali, ce que, par ailleurs, le Groupe d'experts sur le Mali, créé en application de la résolution 2374 (2017), est devenu.

Nous ne partageons pas le point de vue selon lequel le Groupe d'experts est le seul mécanisme des Nations Unies dont le Conseil dispose pour appuyer ces efforts. Il est clair, premièrement, que pour l'une des parties, à savoir le Gouvernement malien, pour tout un tas de raisons, le Groupe d'experts a déjà perdu sa pertinence dans le contexte de l'accord de paix. Deuxièmement, le Conseil a toute la latitude de définir les modalités de son travail en faveur d'un règlement intra-malien, ainsi que tous les paramètres pertinents pour l'utilisation appropriée des ressources de l'ONU. Néanmoins, cela ne doit être fait qu'avec le consentement des participants au processus de paix.

Dans l'autre projet de résolution que nous avons déposé (S/2023/639), nous proposons de dissoudre, avec effet immédiat, le Groupe d'experts et de limiter la

période de reconduction du régime de sanctions à une année, en indiquant clairement que c'est la dernière fois que le régime de sanctions sera prorogé, à la suite d'une demande officielle du Mali.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/638, déposé par la France et les Émirats arabes unis.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse

Votent contre :

Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 13 voix pour, une voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole.

La situation politique et en matière de sécurité au Mali reste au cœur des préoccupations des membres africains du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général. Dans le cadre de cette mobilisation, nous avons voté pour le renouvellement du mandat, reconduisant ainsi les mesures contre ceux qui s'emploient à contrarier et menacer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cette mise en œuvre demeure critique pour la paix et la stabilité à long terme au Mali.

Les membres africains du Conseil ont dûment examiné la demande du Gouvernement de transition malien mais considèrent qu'à ce stade les mesures en vigueur doivent être maintenues. Nous estimons que les mesures prises à l'appui de la bonne mise en œuvre de l'accord de paix servent les intérêts du Mali et des Maliens dans leur quête de paix, de sécurité et de prospérité. Compte tenu du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au

Mali et de conséquences négatives qu'il pourrait avoir sur l'accord de paix, le maintien des mesures contribuera à atténuer les effets négatifs potentiels sur l'accord de paix.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les corédacteurs, la France et les Émirats arabes unis, des efforts qu'ils ont déployés continuellement durant les négociations pour obtenir un consensus. Nous déplorons vivement qu'un compromis n'ait pu être trouvé. Nous déplorons également qu'un recours au veto ait empêché l'adoption du projet de résolution S/2023/368. Plus que jamais, nous devons soutenir et encourager une intensification des efforts à l'appui de la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015.

L'équipe de médiation internationale, dirigée par l'Algérie, avec les organisations internationales, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les autres organismes des Nations Unies, doit être prête à remplir son office et à épauler les mécanismes de suivi en collaboration avec les parties concernées. La dynamique créée par l'Accord d'Alger doit être renforcée d'urgence. La paix, la stabilité et l'intégrité territoriale en dépendent dans une large mesure.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni remercie la France et les Émirats arabes unis de tous leurs efforts sur le projet de résolution S/2023/368.

Bien que nous ayons dû consentir à un certain nombre de compromis difficiles, nous avons voté pour le projet de résolution en raison de notre ferme conviction qu'il fallait renouveler le régime de sanctions concernant le Mali et le mandat du Groupe d'experts. Il s'agit d'outils importants dont le Conseil de sécurité dispose à l'appui de la paix et de la stabilité au Mali.

Pour cette raison, le Royaume-Uni regrette profondément le recours inconsidéré de la Russie au veto, qui aura pour effet de limiter, à un moment crucial, la surveillance et la participation du Conseil en ce qui concerne le processus de paix au Mali.

Dans le contexte du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, ce qu'il nous faut à présent, c'est un engagement renouvelé à préserver l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali face aux violations du cessez-le-feu dans les régions de Tombouctou et de Kidal.

Le Royaume-Uni ne peut pas souscrire à la proposition russe de dissoudre le Groupe d'experts sur le Mali, ni à ses tentatives de prédéterminer la levée des sanctions.

Nous saluons le dévouement des membres du Groupe, dont nous soutenons le travail rigoureux, accompli dans des conditions difficiles.

Nous restons profondément préoccupés par l'aggravation de la situation politique, humanitaire et de sécurité au Mali. Malgré l'issue du vote d'aujourd'hui, le Royaume-Uni demeure déterminé à soutenir l'accord de paix au Mali et à amener les responsables de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits à répondre de leurs actes.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je voudrais commencer par remercier les rédacteurs pour la facilitation et leurs grands efforts afin de parvenir à un consensus. Nous reconnaissons également l'engagement des membres du Conseil.

La Suisse a voté pour le projet de résolution (S/2023/638), car nous considérons, comme la grande majorité des membres, qu'il représente un compromis acceptable. La Suisse regrette que l'utilisation du veto par un seul membre du Conseil de sécurité mette en cause le renouvellement des mesures de sanctions, qui visent à accompagner le Mali dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ceci d'autant plus dans un contexte d'insécurité croissante, qui engendre des déplacements de populations, et du départ de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans des conditions tendues.

L'adoption de la résolution aujourd'hui avait comme objectif de maintenir des mesures de sanctions visant à inciter à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. Le maintien et la mise en œuvre de cet accord par toutes les parties sont essentiels pour parvenir à la stabilité et à la sécurité à long terme au Mali et dans la région. C'est aussi la conviction de la Suisse, qui est présente au Mali depuis plus de 40 ans. Nous continuerons donc à travailler avec les autorités maliennes et avec tous les acteurs et actrices pour y parvenir.

Les progrès que le Mali a réalisés avec la communauté internationale ne doivent pas être mis en péril. Dans l'intérêt de la protection de la population civile et la paix et la sécurité au Mali, la Suisse poursuivra son engagement de manière constructive pour trouver un texte de compromis. Elle appelle tous les autres membres à faire de même. Nous soulignons en particulier que lorsque le Conseil adapte des mesures de sanctions, ses décisions devraient tenir compte notamment des informations fournies par le Groupe d'experts créé en application de la

résolution 2374 (2017), qui évalue la mise en œuvre des mesures de sanctions, y compris la situation humanitaire, politique et sécuritaire.

En vue du retrait de la MINUSMA, nous appelons les autorités maliennes et tous les acteurs et actrices concernés à mobiliser leur capital politique pour permettre une transition pacifique et œuvrer en faveur d'une stabilité dans la région.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie a voté contre le projet de résolution (S/2023/638) visant à proroger le régime de sanctions imposé au Mali. Malheureusement, bien que nous ayons plaidé à plusieurs reprises en faveur d'une approche constructive et d'un compromis raisonnable, le texte présenté ne tient absolument pas compte des préoccupations de la partie malienne et de la position de la Fédération de Russie. Avant le vote, nous avons de nouveau exposé en détail les raisons et les considérations sous-tendant notre décision de voter contre. Et nous n'avons pas davantage fait mystère de ces raisons au cours du processus de négociation. Nous avons œuvré en toute transparence, sur la base de propositions concrètes et dans le but de dégager un compromis acceptable. Jusqu'à la dernière minute, nous avons toutes les chances d'y parvenir.

Toutefois, il est regrettable que la position de la Fédération de Russie n'ait pas été prise en compte et qu'aucune mesure substantielle n'ait été prise pour répondre à la demande officielle du Mali. Notre vote contre le projet de résolution aujourd'hui n'est une surprise pour personne. Nous espérons qu'à l'avenir, les rédacteurs des résolutions privilégieront le pragmatisme et les intérêts du pays hôte dans leurs efforts pour éviter des confrontations inutiles au sein du Conseil de sécurité, surtout dans des circonstances où un accord de compromis aurait pu être trouvé si un certain nombre de délégations avaient fait montre de la volonté politique nécessaire.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : L'Albanie remercie la France et les Émirats arabes unis du rôle moteur qu'ils ont joué au cours des difficiles négociations sur le renouvellement du régime de sanctions au Mali. Nous avons voté pour le projet de résolution (S/2023/638), car nous estimons qu'il est utile de maintenir en place ces sanctions ciblées et le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017). Bien que le texte actuel ne réponde pas à nombre de nos préoccupations, nous avons fait des concessions dans un esprit de compromis.

Les discussions menées dans cette salle en début de semaine (voir S/PV.9407) ont mis en évidence la

fragilité de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ainsi que les violations du cessez-le-feu consécutives aux actes hostiles qui ont opposé le Gouvernement malien de transition aux groupes armés signataires. Avec le départ de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il est impératif que le Conseil de sécurité maintienne son attention sur la situation et la mise en œuvre de l'Accord, qui reste un instrument essentiel pour garantir la paix et la sécurité à long terme au Mali. Le régime de sanctions et le Groupe d'experts ont un rôle crucial à jouer pour aider le Mali à mettre en œuvre l'accord de paix. C'est pourquoi nous regrettons qu'un membre ait fait usage de son droit de veto aujourd'hui, empêchant ainsi le Conseil de sécurité de parvenir à l'unité sur cette question.

M. Ishikane (Japon) (*parle en anglais*) : L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, signé en 2015, est le seul cadre existant et viable pour parvenir à une paix et une réconciliation durables au Mali. Maintenant que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali doit se retirer du pays, il est impératif de sauvegarder et de promouvoir la mise en œuvre de l'Accord. Par ailleurs, toute action qui mettrait en péril la sécurité et la stabilité du Mali constitue une préoccupation du Conseil de sécurité, dans la mesure où ces enjeux sont inextricablement liés à ceux du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Parmi ces actions figurent la criminalité transnationale organisée, l'obstruction de l'aide humanitaire, ainsi que les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits. Le régime de sanctions imposé au Mali joue un rôle capital à ces deux égards. C'est pourquoi le Japon regrette vivement que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution (S/2023/638), en raison du veto opposé par un de ses membres. Je tiens à rappeler que les membres du Conseil ont le devoir solennel de maintenir la paix et la sécurité internationales. Malgré cette issue regrettable, nous devons continuer d'œuvrer en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique, et le Japon est disposé à agir en ce sens avec d'autres membres du Conseil.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La position de la Chine sur la question des sanctions du Conseil de sécurité est cohérente et claire. La Chine reste convaincue que les sanctions sont un moyen de parvenir à une fin, et non une fin en soi. Les sanctions imposées par le Conseil de sécurité ne devraient pas l'être pour une durée indéfinie, mais devraient être réexaminées périodiquement en tenant compte de la situation des pays concernés, et devraient être adaptées ou levées au moment opportun. Le

Conseil a mis en place ces mesures de sanctions en 2017 à la demande du Gouvernement malien. Ces mesures ont joué un rôle important, compte tenu des circonstances de l'époque, dans le suivi du cessez-le-feu et l'appui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ces dernières années, la situation au Mali a continué d'évoluer. Dans une lettre adressée récemment à la présidence du Conseil de sécurité, le Ministre malien des affaires étrangères, M. Diop, a fait valoir que les mesures de sanctions n'étaient plus nécessaires compte tenu de la situation et a exprimé son mécontentement à l'égard des travaux du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017).

Je tiens à souligner que le Conseil de sécurité a eu la possibilité de mener des discussions approfondies et d'apporter des ajustements raisonnables aux mesures de sanctions pertinentes. La Chine a également dialogué activement avec les parties concernées et a formulé des propositions constructives, tout en demandant qu'on consacre plus de temps aux consultations diplomatiques et qu'on leur donne une chance d'aboutir. Cependant, certains membres ont continué de réclamer un vote sur le projet de résolution (S/2023/638), malgré le désir et les efforts des autres membres en faveur de la poursuite des consultations. Ce vote est regrettable, et ce résultat ne contribuera pas à régler la question malienne et n'aidera pas non plus le Conseil à jouer un rôle positif et constructif.

Pour terminer, je voudrais renouveler mon appel à maintenir la paix et la stabilité au Mali et dans la région, dans l'intérêt commun de la communauté internationale. La communauté internationale et l'ONU doivent continuer d'apporter leur soutien aux efforts déployés par le Mali pour sauvegarder sa souveraineté, son intégrité territoriale, sa sécurité nationale et sa stabilité, et la Chine continuera de contribuer au développement pacifique du Mali par des voies multilatérales et bilatérales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Les États-Unis sont déçus par le résultat du vote d'aujourd'hui. Une fois de plus, la Russie a imposé sa volonté au Conseil de sécurité en dépit de l'opposition des pays de la région. L'incapacité du Conseil de se mettre d'accord sur le renouvellement urgent et nécessaire du régime de sanctions concernant le Mali, en raison des agissements de la Russie, menace la paix et la sécurité non seulement au Mali, mais dans l'ensemble de la région.

Nous avons voté pour le texte (S/2023/638), car les rapports du Groupe d'experts sur le Mali sont une source centrale d'informations sur la situation au Mali. L'interdiction de voyager et le gel des avoirs demeurent nécessaires pour endiguer les transferts financiers illicites et les transferts de gains mal acquis à partir du Mali et vers une région dans laquelle de nombreux acteurs malveillants sont à l'œuvre et, hélas, prolifèrent. De trop nombreuses personnes continuent de souffrir de la violence en cours et, en raison des agissements de la Russie, le Conseil n'a pas renouvelé certaines des initiatives internationales les plus importantes pour faire face à la crise.

Les dispositions du projet de résolution demeurent essentielles pour la paix et la sécurité au Mali. Les États-Unis sont déterminés à travailler de manière constructive avec leurs collègues du Conseil de sécurité dans les jours à venir afin de parvenir à un renouvellement du mandat qui reflète fidèlement la situation désastreuse sur le terrain ainsi que le rôle principal du Conseil s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le Conseil est prêt à voter sur le prochain projet de résolution dont il est saisi.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis.

Nous estimons que le projet de résolution russe sur le régime de sanctions (S/2023/639) est malhonnête et lamentable.

Tout d'abord, le projet de résolution russe a été présenté sans aucune possibilité de discussion ou de négociation. Bien que le texte appelle au maintien de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs, le projet de résolution met fin au mandat d'établissement de rapports du Groupe d'experts sur le Mali. Il convient également de se demander pourquoi la Russie cherche à reconduire les sanctions pour six mois seulement et à ajouter ensuite une clause d'extinction. La situation au Mali nécessite notre appui soutenu. Le texte proposé par la Russie échoue lamentablement à atteindre cet objectif.

À la suite du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Groupe d'experts est le seul mécanisme des Nations Unies qui permet de surveiller les atteintes aux droits humains et d'en rendre compte, ainsi que de faciliter les efforts déployés en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La

dissolution du Groupe, comme l'a demandé la Russie, rendrait le régime inefficace et inutile pour le Mali. La Russie cherche à mettre fin au mandat du Groupe d'experts afin d'empêcher la publication de vérités dérangeantes sur les agissements du Groupe Wagner au Mali, qui requièrent notre attention.

La Russie fait passer ses intérêts avant ceux de la région. Les refus répétés de la Russie de participer à des négociations, suivis de sa présentation d'un texte concurrent à la dernière minute, constituent des violations flagrantes de la procédure qui ne respectent pas l'intégrité et la transparence essentielles aux délibérations du Conseil.

C'est pour ces raisons que les États-Unis doivent s'opposer au projet de résolution rédigé par la Russie. Nous exhortons les autres membres à nous emboîter le pas dans l'intérêt du peuple malien.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le représentant de la Fédération de Russie a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, mais je me dois d'apporter une précision à la suite de la déclaration que vous avez faite, Monsieur le Président, à titre national.

Comme nous l'avons déjà dit, nous exhortons nos collègues du Conseil de sécurité à faire preuve de sagesse stratégique et de pragmatisme en appuyant l'autre projet de résolution que nous avons déposé (S/2023/639), qui tient compte de la position des États africains et des membres africains du Conseil de sécurité, selon laquelle le régime de sanctions doit être maintenu pendant un certain temps. La délégation des États-Unis a déclaré qu'il s'agissait d'une période de six mois, alors qu'il s'agit en fait d'une période d'environ un an.

Je veux que cela soit clair pour les membres du Conseil. Il est proposé de maintenir le régime de sanctions afin d'essayer de le mettre au service de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Mais il est fondamental que les sanctions visent spécifiquement à régler ce problème et ne deviennent pas un instrument permettant d'exercer des pressions externes sur le Mali pour exacerber les problèmes politiques internes du pays. Le potentiel du Groupe d'experts sur le Mali est épuisé depuis longtemps, et il convient donc de le dissoudre. Nous avons dissous le

Groupe d'experts sur la Guinée-Bissau, par exemple, et il ne s'est rien passé de dramatique par la suite.

Nous appelons une nouvelle fois les membres du Conseil à tenir compte de nos paroles et à voter pour notre projet de résolution. Je voudrais également dire une fois de plus au représentant des États-Unis, devant le microphone cette fois, que si notre projet de résolution n'est pas adopté, il n'y aura pas de possibilité de discuter d'un nouveau projet.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2023/639, déposé par la Fédération de Russie.

Votent pour :

Fédération de Russie

Votent contre :

Japon

S'abstiennent :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Malte, Mozambique, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : une voix pour, une voix contre et 13 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : La France regrette profondément le veto qui a été opposé par la Russie à l'adoption du projet de résolution renouvelant le régime de sanctions au Mali (S/2023/638). La France, conjointement avec les Émirats arabes unis, avait travaillé sans relâche, ces dernières semaines, pour présenter un texte équilibré, au terme d'un processus de consultations approfondies et en écoutant les vues de chacun des membres du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons d'ailleurs, aujourd'hui, du soutien unanime qui a été exprimé par les membres africains du Conseil en particulier.

Alors que la Russie souligne très régulièrement l'importance d'une coopération d'égal à égal entre États, nous regrettons qu'elle ait présenté au vote, pour sa part, un projet de texte (S/2023/639) qui n'avait pas fait l'objet de discussions entre les membres du Conseil de sécurité sur un sujet aussi essentiel, à un moment aussi critique pour le Mali, pour la région et pour la mise de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le choix fait par la Russie ne saurait ne pas interpellé, par ailleurs, quelques jours après la participation des mercenaires de Wagner aux combats de Ber et à des frappes aériennes à Anéfis, qui mettent en péril le cessez-le-feu et l'accord de paix. Je rappelle que le mandat du Groupe d'experts sur le Mali incluait en effet les enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises sur l'ensemble du territoire malien par l'ensemble des acteurs se rendant coupables de tels crimes.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à souligner que la Chine s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2023/639) principalement pour des raisons techniques, parce que nous n'avons pas reçu d'instructions de notre capitale.

Je dois souligner que la Chine comprend et appuie certainement une partie du contenu et des éléments du projet de résolution russe.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Malte présente cette explication de vote à la lumière des deux projets de résolution présentés au Conseil de sécurité (S/2023/638 et S/2023/639).

Malte remercie la France et les Émirats arabes unis de leurs efforts inlassables et de leurs consultations approfondies sur le premier texte en vue d'obtenir un résultat qui continue à appuyer la sécurité et la stabilité du Mali. Nous avons estimé que le projet préparé par les corédacteurs en témoignait, raison pour laquelle nous avons voté pour. Notre position montre également notre appui indéfectible au maintien du régime de sanctions et du mandat du Groupe d'experts sur le Mali au moment où il est le plus nécessaire.

Nous regrettons vivement que la Fédération de Russie ait opposé son veto au texte des corédacteurs et ait proposé un texte concurrent. Nous nous sommes abstenus dans le vote sur le deuxième projet de résolution, car il vise à éliminer ces mêmes mesures qui auraient aidé le Mali dans son cheminement vers une sécurité et une stabilité véritables. Du fait du départ du pays de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le régime de sanctions joue un rôle essentiel en tant que seule source de l'ONU pour le suivi de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Cette approche est également conforme au devoir du Conseil de sécurité de maintenir la paix et la sécurité au Mali en imposant des mesures à tout acteur entravant la mise en œuvre de l'Accord.

La situation au Mali restant profondément préoccupante, nous demandons instamment aux autorités maliennes et à toutes les parties à l'Accord de respecter cet accord. Nous condamnons toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit

international humanitaire, ainsi que la violence à l'égard des femmes et des enfants. Compte tenu des résultats de la présente séance, nous sommes déterminés à poursuivre les discussions afin de définir les prochaines étapes.

La séance est levée à 17 h 30.